



Conduite à tenir

EN CAS D'**ACCIDENT**
EXPOSANT AU SANG (AES)
OU À DES PRODUITS
BIOLOGIQUES HUMAINS

Site Broussais

IMMÉDIATEMENT

Piqûre, coupure, projection sur peau lésée

- **Ne pas faire saigner.**
- **Laver immédiatement** à l'eau et au savon neutre pendant 5 minutes.
- **Rincer.**
- **Désinfecter** pendant 5 minutes au moins avec :
 - du Dakin stabilisé,
 - ou à défaut de l'alcool à 70°.

Projection oculaire ou muqueuse

- **Rincer** abondamment à l'eau courante à faible pression **pendant 10 minutes**, en écartant bien les paupières, tête inclinée et l'œil atteint positionné vers le bas (se faire aider par un collègue).

DANS L'HEURE QUI SUIT

- **Consulter d'urgence le MÉDECIN RÉFÉRENT** afin d'évaluer le risque de contamination hépatites, HIV ou autre. Signaler que l'on vient pour une exposition au sang.

Médecin régulateur

au 01 44 12 77 90

Groupe hospitalier Paris Saint-Joseph

185 rue Raymond Losserand – 75014 Paris

- Le médecin référent décidera de l'opportunité d'un traitement préventif et de sa réévaluation.

DANS LES 24 HEURES

- **Faire établir un certificat médical initial** d'accident du travail (cerfa 11138*03) par le médecin consulté en urgence.
- **S'assurer** d'un témoin.
- **Déclarer l'accident dans les 24 h** : les démarches à entreprendre vous seront indiquées par le secrétariat de l'unité ou de la délégation régionale.
- Faire **noter l'accident** sur le registre santé et sécurité au travail.
- **Notifier rapidement l'accident au médecin de prévention pour enquête, suivi clinique et biologique :**

EN CAS D'URGENCE MÉDICALE GRAVE

- Appeler le 15